

SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE L'EPIDE ET LA PJJ

Le 9 février 2012, Charles DE BATZ DE TRENQUELLEON, directeur général de l'EPIDE, et Jean-Louis DAUMAS, directeur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), ont signé au centre EPIDE de Margny-lès-Compiègne le protocole d'accord qui permettra l'accueil en 2012 de 166 volontaires juniors (VJ) de 16 à 18 ans en "contrat de service" dans 15 des 20 centres EPIDE existant.

Issu de la proposition de loi du député Eric CIOTTI, promulguée le 26 décembre 2011, ce protocole signé entre la PJJ et l'EPIDE ouvre la possibilité, sur décision de justice, pour des mineurs délinquants de réaliser un service citoyen au sein de l'EPIDE. Sur la base du volontariat, le mineur sous contrainte judiciaire se voit proposer, dans le cadre d'une mesure de composition pénale, d'ajournement de peine ou de sursis avec mise à l'épreuve prononcée par l'autorité judiciaire, d'effectuer un service citoyen d'une durée de 6 à 12 mois. Ce dispositif de prévention de la récidive s'adresse essentiellement aux primo délinquants ou peu connus de la justice. Les mineurs suivent le même programme que les majeurs avec les mêmes libertés mais également les mêmes contraintes. Des aménagements sont néanmoins nécessaires, liés à leurs statuts de mineurs : un soutien psychologique hebdomadaire, un travail important sur l'orientation professionnelle, un projet professionnel tourné vers le retour aux dispositifs de droit commun : scolarité, formation ou contrat de travail en alternance.

C'est l'originalité de la démarche ainsi que les résultats obtenus auprès des jeunes majeurs qui font que l'EPIDE a été sollicité pour élargir sa mission auprès d'un public plus jeune, ayant déjà eu affaire à la justice.

À propos de l'EPIDE

Créé en août 2005 et placé sous la triple tutelle des ministères de la Défense, de l'Emploi et de la Ville, l'EPIDE est un établissement public qui compte 20 centres accueillant des jeunes âgés de 18 à 25 ans particulièrement éloignés de l'emploi (retard ou échec scolaire, sans diplôme ni qualification professionnelle, sans emploi, en risque de marginalisation) et qui font acte de candidature volontaire. La mission de l'EPIDE est l'insertion sociale et professionnelle de ces jeunes au terme d'un parcours pédagogique pouvant aller de 8 à 24 mois, exclusivement dispensé sous le régime de l'internat de semaine : ce parcours vise à restaurer la confiance et l'estime de soi ainsi que l'acquisition de l'autonomie et les codes et savoirs de base nécessaires pour devenir employable. Le programme conjugue simultanément un travail en profondeur sur le savoir-être, une formation générale comprenant une mise à niveau scolaire et la mise en œuvre d'un projet professionnel devant déboucher sur l'emploi.

L'inspiration du projet pédagogique est double : il vient en partie du modèle militaire pour le cadre structurant et du modèle des travailleurs sociaux à travers l'accompagnement personnalisé et individualisé au plus près des besoins de chaque jeune et des attentes de son futur employeur.

Plus de 80% des jeunes qui vont au bout du parcours sont insérés grâce aux partenariats noués entre l'EPIDE et de nombreuses entreprises.

Contact Presse EPIDE

Mélanie Monneret, Chargée de Communication & Relations Publiques

Tel : 01 49 65 28 18 / 06 82 94 90 11 - melanie.monneret@epide.fr

Etablissement Public d'Insertion de la Défense - www.epide.fr